|  |  |
| --- | --- |
| Université François-Rabelais | |
|  |  |
|  |  |
| Date : | 28/04/2014 |
| Objet : | **Réforme de la procédure de présentation des dossiers à la commission des moyens** |
| Exposé : | Afin de ne pas engorger la commission des moyens par des décisions d’importance secondaire, il est proposé d’habiliter Monsieur le président pour les décisions ci-après: |
| Propositions | – Approuver les règlements de concours intégrant un premier prix n’excédant pas 5000 €  – Fixer la participation et des étudiants aux sorties et voyages en France prévus dans leur cursus  – Fixer les tarifs de ventes d’objets dérivés à but promotionnel (EX : T-shirts, posters, …)  – Modifier l’architecture budgétaire (création/modification/suppression d’unités ou de centres financiers), hors création de SACD.  Il est également proposé de relever les seuils de délégation en matière :  – d’admission en non-valeur à 800 € par dette  – de remise gracieuse de dette jusqu’à 1500 €  – de sortie de biens mobiliers de l’inventaire, d’une valeur résiduelle de 2000 €  – de maintenir l’attribution de subventions aux associations pour un montant inférieur ou égal à 1500€  – d’accepter les dons et legs ne dépassant pas 15000€.  Les procédures existantes ne sont pas changées ; un compte rendu de la délégation est établi annuellement par la DSF ou l’agence comptable. |